

**COMMUNE DE
SAINTE GENEVIEVE**

**2ème MODIFICATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

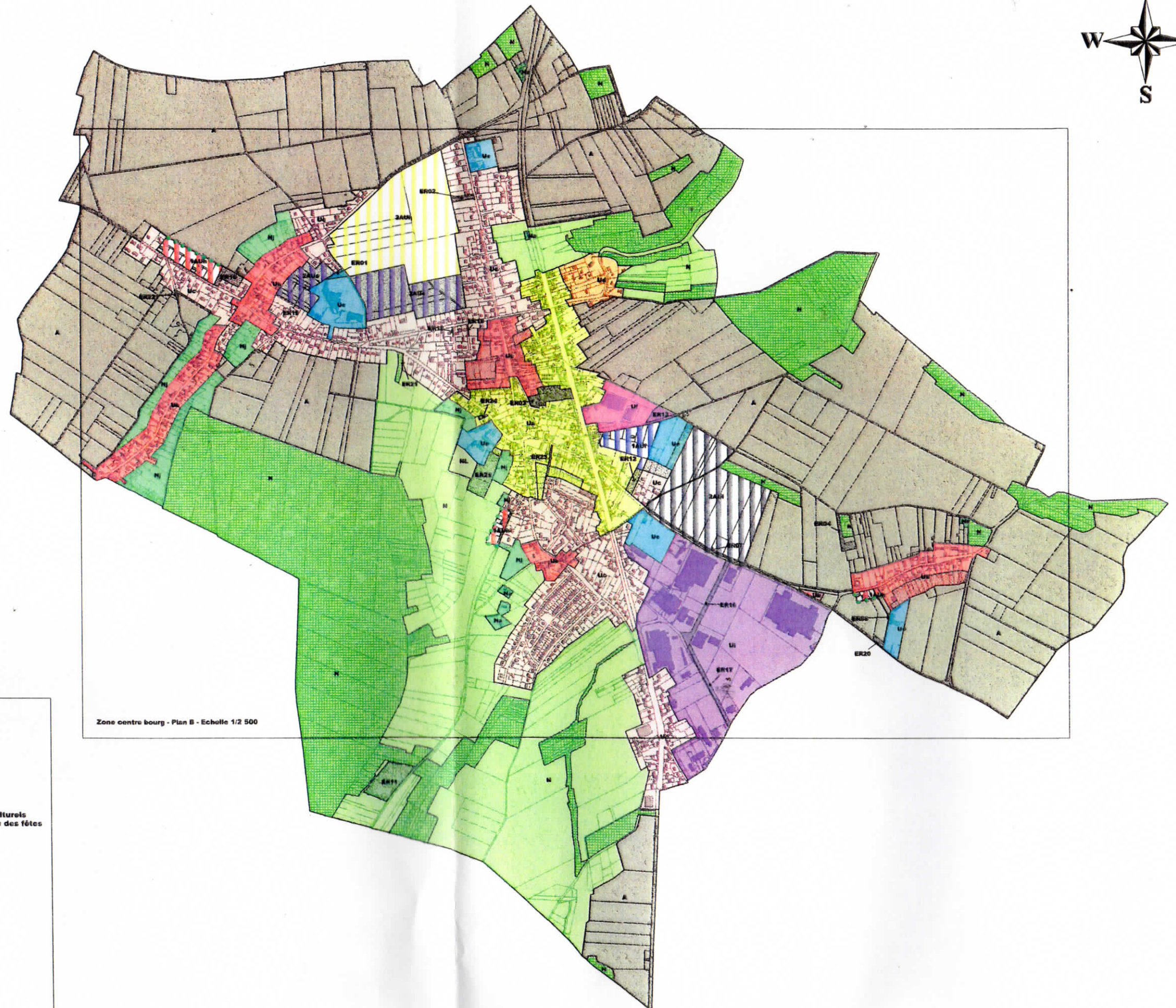
NOTIFICATION

MAI 2017

Plan de zonage

Plan A - Echelle 1/5 000

Es ac Etudes et conseils en urbanisme
11 rue Pasteur - B.P. 4 - 76140 Blangy sur Bresle
Tel : 02 32 97 11 91
Email : courmel@espacurba.fr



Zone centre bourg - Plan B - Echelle 1/2 500

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Espaces boisés classés suivant le code de l'urbanisme - Article L.113-2
- Jardins à préserver - Article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Servitude d'aménagement - Article L.151-41 du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés (sous au bénéfice de la commune) :
 - 1, 2, 12, 16, 17 : Création d'un accès
 - 3, 13 : Création de stationnements
 - 4 : Création d'une voirie pour la défense incendie (La Fusée)
 - 5 : Extension du cimetière et création d'une aire de stationnement
 - 7, 8, 25 : Création d'une liaison douce (piéton, vélo)
 - 18, 19, 22, 24 : Elargissement d'une voirie
 - 10, 11 : Gestion des eaux pluviales
 - 14, 15 : Réalisation d'équipements publics : loisirs, sportifs, scolaires, culturels
 - 20 : Bande de sécurité à créer pour la sortie des véhicules depuis la salle des fêtes
 - 21 : Création d'un accès sur des arrières de parcelles
 - 25 : Extension des équipements publics

●●● Plantations à créer - Article L.151-23 du code de l'urbanisme

DEFINITION DES ZONES

- Ue : Zone urbaine du coeur de bourg
- Ub : Zone d'extension du bourg ancien incluant les hameaux
- Uc : Zone d'habitat résidentiel
- Ud : Zone urbaine excentrée en assainissement individuel
- Ue : Zone d'équipements publics
- Uf : Zone d'activités commerciales
- Ui : Zone d'activités économiques
- 1AUF : Zone de développement à vocation commerciale
- 1AUh : Zone de développement à vocation d'habitat
- 2AUe : Zone de développement d'équipements publics à long terme
- 2AUh : Zone de développement d'habitat à long terme
- 2AUi : Zone de développement d'activités économiques à long terme
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Na : Constructions isolées situées en zone naturelle
- Nj : Zone naturelle de jardins
- Nl : Zone naturelle de loisirs